

# RENOUVELLEMENT EXCEPTIONNEL DE L'AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Face au succès de l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique lancée en 2022, le Département a décidé de renouveler ce dispositif, à titre exceptionnel, à partir septembre prochain. Celui-ci s'inscrit en pleine cohérence avec le plan vélo récemment adopté et se situe au carrefour de nombreuses politiques départementales : développement de la pratique du vélo, soutien au pouvoir d'achat des ménages, environnement et transition énergétique, attractivité et sport.

Cette aide, sous forme d'un bon à télécharger, sera ouverte à partir du 26 septembre pour les personnes restées en liste d'attente en 2022 (elles recevront un mail une semaine avant l'ouverture du dispositif) et à partir du 28 septembre pour tous les autres.

Elle se clôturera au plus tard le 8 décembre 2023 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 3 M€.

## Une aide de 200 à 600 €

- Bénéficiaire au sein d'un "ménage modeste ou très modeste" : 600 €
- Bénéficiaire au sein d'un "ménage intermédiaire" : 400 €
- Autre bénéficiaire : 200 €

Le Département vise un objectif de 6 000 VAE achetés en 10 semaines, sous réserve d'un approvisionnement suffisant chez les vélocistes partenaires.

## Les critères

- Être majeur et résider dans le Calvados
- Une aide à l'acquisition de VAE neufs, tous types confondus (classiques, cargos, pliants), hors speedbikes ;
- Un engagement sur l'honneur à acheter le vélo pour son propre usage et à le conserver pendant au moins deux années ;
- Deux VAE maximum par foyer cumulés sur les deux années couvertes par le dispositif (2022 et 2023) et pas plus d'un VAE par personne pour les habitants majeurs ;
- La possibilité de cumuler avec d'autres aides proposées par les acteurs publics ;
- Un achat en magasin auprès d'un vélociste calvadosien, partenaire du dispositif (hors commandes Internet, hors réseau partenaires) : un appel à manifestation d'intérêt sera très prochainement lancé auprès des professionnels.

## Des démarches simplifiées

- Démarche 100 % en ligne via un téléservice sur [www.calvados.fr](http://www.calvados.fr) et une mobilisation au sein des Points info 14 et par des chargés d'accueil (téléphone, formulaire Internet) pour assister les Calvadosiens qui le souhaitent ;
- NOUVEAUTÉ : mise en place d'un chat sur [calvados.fr](http://calvados.fr) en complément afin de fluidifier les demandes ;
- L'acheteur effectue sa demande sur [calvados.fr](http://calvados.fr) et reçoit un bon à remettre au vélociste que le Département remboursera sur la base de la facture acquittée au nom du bénéficiaire ;
- Une identification des bénéficiaires par « l'API particuliers » ([api.gouv.fr](http://api.gouv.fr)), bouquet de données proposé par l'Etat pour simplifier les démarches administratives (contrôles : identité, âge, lieu de résidence, niveau de ressources).

## Bilan du dispositif 2022 d'aide à l'achat de VAE

- 6 753 Calvadosiens bénéficiaires
- Acquisition de 5 244 VAE en quelques semaines
- 65 % des bons pour des ménages très modestes à modestes
- 88 % des personnes interrogées n'auraient pas réalisé cette acquisition sans l'aide offerte par le Département
- 41 vélocistes partenaires
- 1 308 personnes sur liste d'attente, prioritaires en 2023
- Un budget de 3 M€